



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 128607

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les statistiques officielles communiquées par le ministère de la défense, concernant le nombre de victimes militaires recensées parmi les troupes françaises déployées en Afghanistan. Il souhaite connaître les modalités de recensement des victimes parmi les troupes militaires françaises actuellement en opérations en Afghanistan. Le nombre officiel de victimes, communiqué par le ministère à l'occasion des disparitions répétées de soldats français, est-il uniquement le résultat des décès constatés sur le lieu des opérations ou tient-il compte des soldats blessés en Afghanistan et décédés après leur rapatriement ? Il considère que le ministère doit clarifier les méthodes de comptage, car la non-prise en compte des soldats décédés en dehors du pays d'opération équivaldrait à une falsification du nombre de victimes, contraire à l'éthique et à la vérité due aux familles et aux Français. En conséquence, il lui demande d'apporter des précisions sur le chiffre des victimes et demande, si tel n'est pas le cas, que les comptages du ministère incluent désormais les soldats morts en France après avoir été blessés en opérations.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128607

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)